



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Paris, le **20 NOV. 2024**

Service nature et paysages
Département espace et patrimoine naturel

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

Nos réf : MAARCH/20240/2752
Affaire suivie par : Guillaume CHARBONNIER
guillaume.charbonnier@developpement-durable.gouv.fr

à

destinataires in fine

Objet : comité de pilotage du schéma régional des carrières (SRC) d'Île-de-France.

Annexe : liste des destinataires.

PJ : arrêté préfectoral n° 2019-01-14-001 du 14 janvier 2019, portant composition du comité de pilotage du SRC.
Ordre du jour du comité de pilotage et plan d'accès à la Préfecture de Région d'Île-de-France.

Par arrêté préfectoral du 14/01/2019, vous avez été désigné membre du Comité de pilotage du schéma régional des carrières. Ce comité, défini par l'article R.515-4 du code de l'environnement, appuie les services de l'État pour son élaboration.

Ce schéma régional remplacera les schémas départementaux des carrières actuellement en vigueur. Il sera opposable aux documents d'urbanisme (ScoT, et à défaut de ScoT intégrateurs, aux plans locaux d'urbanisme ou document en tenant lieu) et aux demandes d'autorisation et d'enregistrement relatifs aux carrières.

Cette réunion du comité de pilotage constituera une étape importante de concertation dans le cadre de l'élaboration de ce schéma. Il est donc important que votre expression soit entendue et restituée dans ce cadre.

Ce **comité de pilotage** a pour objectif de présenter la version 2 des documents qui composent le SRC (synthèse des contributions, prise en compte des contributions exprimées, principales évolutions du document, atlas cartographique), de présenter les données de la logistique des matériaux pour 2022, ainsi que les premiers éléments issus de l'évaluation environnementale. Ces présentations feront l'objet d'échanges avec comme objectif d'aboutir à un document où tous les points encore en suspens auront été traités. Il s'agit de clore cette phase d'élaboration d'un projet complet, et d'engager ensuite le processus de consultation requis en vue de l'adoption du SRC.

Le comité de pilotage se tiendra en présentiel le vendredi 29 novembre 2024 de 9h45 à 13h00.

Dans les locaux de la Préfecture de Paris et d'Île-de-France
Amphithéâtre Frochot
5, rue Leblanc
75015 PARIS

Tél : 01 87 36 44 72 – 06 64 05 88 12
DRIEAT, Site de Vincennes,
12 Cours Louis Lumière – CS 70027 - 94307 VINCENNES Cedex

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre participation à ces séquences et, le cas échéant, préciser la personne qui représentera votre organisme par retour de mail à l'adresse suivante : guillaume.charbonnier@developpement-durable.gouv.fr et de vous munir d'une pièce d'identité et de la présente invitation pour entrer dans les bâtiments de la préfecture.

Pour la directrice régionale et interdépartemental
de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

Le directeur adjoint



Jean-Marc Picard

ANNEXE

Liste des destinataires

Représentant les services de l'État :

le préfet de la région d'Île-de-France ou son représentant,
le préfet du département de Seine ou son représentant,
le préfet du département de Seine-et-Marne ou son représentant,
le préfet du département des Yvelines ou son représentant,
le préfet du département de l'Essonne son représentant,
le préfet du département des Hauts-de-Seine ou son représentant,
le préfet du département de Seine-Saint-Denis ou de son représentant,
le préfet du département du Val-de-Marne ou son représentant,
le préfet du département du Val-d'Oise ou son représentant,
la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT - fusion de la DRIEA et de la DRIEE) ou de son représentant,
le directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS) ou son représentant,
le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) ou son représentant,
le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAFA) ou son représentant,
le directeur départemental des territoires (DDT) de Seine-et-Marne ou son représentant,
le directeur départemental des territoires (DDT) des Yvelines ou son représentant,
le directeur départemental des territoires (DDT) de l'Essonne ou son représentant,
le directeur départemental des territoires (DDT) du Val-d'Oise ou son représentant,

Représentants les établissements publics :

le directeur territorial des Voies Navigables de France (VNF) ou son représentant,
le directeur général de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant,
le délégué régional de l'Office Français de la Biodiversité (OFB ex : AFB) ou son représentant,
le directeur général de l'Office Nationale des Forêts (ONF) ou son représentant,
le directeur territorial du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou son représentant,
le directeur général de l'Institut Paris Région (IPR ex : IAU) d'Île de France ou son représentant,
le directeur général de l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands lacs ou son représentant,
le président du directoire de la Société du grand Paris (SGP) ou son représentant,
Le président de la délégation d'Île-de-France du Centre national de la propriété forestière (CNPF) ou son représentant,
le directeur général d'HAROPA (ports de Paris) ou son représentant,
le directeur de FRET SNCF ou son représentant,
le directeur de SNCF RÉSEAU ou son représentant,

Représentants des collectivités territoriales et leurs établissements publics ou de leurs groupements :

la présidente du conseil régional d'Île-de-France ou son représentant,
le président du conseil départemental de Paris ou son représentant,
le président du conseil départemental de la Seine-et-Marne ou son représentant,
le président du conseil départemental de des Yvelines ou son représentant,
le président du conseil départemental de l'Essonne ou son représentant,
le président du conseil départemental de Hauts-de-Seine ou son représentant,
le président du conseil départemental de du Val-de-Marne ou son représentant,
le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis ou son représentant,
le président du conseil départemental du Val-d'Oise ou son représentant,
le président de l'association des Maires d'Île-de-France ou son représentant,
le président de l'association l'Assemblée des communautés de France (AdCF) ou son représentant.

Représentants des professionnels :

le président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) d'Île-de-France ou son représentant,
la présidente des Minéraux Industriels de France (MIF) ou son représentant,
le président de la Fédération française Tuiles et Briques ou son représentant,
le président de la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) ou son représentant,

le président de l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) ou son représentant,
le président de l'Union des producteurs de chaux (UP'CHAUX) ou son représentant,
le président du Syndicat national des industries du plâtre (SNIP) ou son représentant,
le président de l'Union nationale des exploitants du déchet (UNED) ou son représentant,
le président de la Fédération du bâtiment d'Île-de-France ou son représentant,
le délégué régional de la Fédération nationale des transports routiers ou son représentant,
le directeur général de la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) d'Île de France ou son représentant.

Représentants des personnalités qualifiées :

le président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Vexin Français ou son représentant,
le président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Gâtinais Français ou son représentant,
le président du syndicat mixte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ou son représentant,
le président du syndicat mixte du Parc naturel régional Oise-Pays de France,
le président de l'association de Gestion de la réserve naturelle de la Bassée (AGRENABA) ou son représentant,
le président de Chambre d'agriculture de la région Île-de-France ou son représentant,
le président de Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ou son représentant,
le président de la Commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) ou son représentant,
le directeur général du Centre de Recherche et d'Information du Béton (CERIB) ou son représentant,
le responsable de la délégation d'Île-de-France du Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) ou son représentant,
le directeur général d'Île-de-France nature (ex : AEV) ou son représentant.

Représentants des associations :

le président de l'association France nature environnement d'Île-de-France ou son représentant,
le directeur de l'antenne régionale de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ou son représentant,
le président de Humanité et biodiversité ou son représentant,
le président de la Société nationale de la protection de la nature (SNPE) ou son représentant,
le président du conseil d'administration de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) ou son représentant,
le président de l'association NaturEssonne ou son représentant,
le président du Conservatoire des espaces naturel (ex : Pronatura) ou son représentant,
le président de l'association des Amis du Vexin français ou son représentant,
le président de l'association des Naturalistes de la vallée de Loing (ANVL) ou son représentant,
le président de l'association de la Consommation du logement et du cadre de vie ACLCV ou son représentant.